
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 AVRIL 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 8

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL
DES FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTE
DES GENS DU VOYAGE
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU
FONDS SOCIAL EUROPEEN
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2023**

Date de convocation : 21 avril 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 3 mai 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR (arrivé à 15 H 47), Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme NADAL, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO, Mme GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à M. CHALET jusqu'à son arrivée à 15 H 47, M. FERON, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN, Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Monsieur le Président expose :

L'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage est mis en œuvre sur le département dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage (2018-2023) co-signé par l'État et le Département. Il participe et contribue à l'élaboration du schéma 2018-2023.

Le CCAS de Niort assure l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage stationnées sur les aires d'accueil et de petit passage à l'échelle du Département des Deux-Sèvres au côté du CIAS de THOUARS.

.../...

Le CCAS de Niort intervient auprès des ménages stationnés sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de La Crèche et de Saint- Maixent et la Ville de Melle, en mettant à la disposition de cette activité trois travailleurs sociaux à temps plein.

Le financement de cette action repose sur des partenariats, sur la base de conventions et de subventions.

Ainsi pour l'année 2023, le financement du FSE (Fonds social européen) a été sollicité et la répartition des interventions partenariales devrait s'établir ainsi pour la prise en charge des salaires :

Prévisionnel Dépenses 2023	Prévisionnel Recettes 2023	
156 529 €	FSE :	115 529 €
	État :	15 000 €
	Conseil dép. 79 :	23 000 €

Je propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage et le plan de financement prévisionnel 2023 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du FSE, de l'État, du Conseil départemental le financement de l'accompagnement socio-professionnel des familles issues de la communauté des gens du voyage ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU